

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2018
—◆—
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit,
Le treize mars à 20 heures 00,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, ROUSSEL Franck, POULIN Etienne, CHARPENTIER Raynald, LEPRINCE Patrick, CRÉPEAU Serge

Etaient absents excusés : Madame MAHEUX Jeannine, Messieurs PAUL Olivier

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

SUBVENTIONS COMMUNALES *Délib. N°05-2018*

SUBVENTIONS COMMUNALE	art 6574	2018
Coopérative scolaire		2 700
La joie de Vivre Club du 3 ^{ème} âge A.A		310
Ass Aveugles Valentin		61
Ass Paralysés de France		61
Ass Sclérosés en plaques		61
Ass Myopathies		61
Comité dptal de la lutte contre le cancer		61
Aides (SIDA)		61
Croix rouge de Gaillon		61
Ass Papillons blancs		61
Aide ménagère d'Aubevoye		320
S.P.A Evreux		61
CFAIE (40 €/ enfant)		320
Amis et monuments sites de l'Eure		80
Prévention routière		100
Coopérative scolaire classes découvertes		0
Divers sur délibération		500
Sous-total		4879
CCAS	art 657362	3050
total		7929

Adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES exercice 2018 *Délib. N°06-2018*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locale pour l'exercice 2018.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2018, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement des projets listés lors du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition locale pour l'exercice 2018. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question. Au vu des dépenses, le besoin de financement par les trois taxes est de 2 500 €.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'augmenter les trois taxes directes.

Les taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2018 sont :

Taxes d'habitation	9,13 %
Taxes foncières	20,39 %
Taxes foncières non bâties	53,42 %

Adopté à l'unanimité

Informations :

Monsieur le Maire fait le point avec les membres du conseil municipal sur les compteurs LINKY. Il informe celui-ci des multiples remarques par les différentes associations qui se sont créées suite à des problèmes récurrents de dégradation des matériels ménagers après l'installation du dit compteur.

Le conseil municipal estime qu'il est difficile de se positionner en tant que commune.

Monsieur le Maire propose un referendum ou toute autre forme de manifestation pour permettre une orientation sur cette problématique.

Le conseil municipal dans sa majorité répond qu'il n'est pas compétent pour se positionner sur ce sujet. Il indique qu'il en retourne de la responsabilité de chacun de choisir en citoyen libre. Le conseil municipal décide donc de laisser aux habitants de la commune le choix de s'opposer ou non aux compteurs LINKY.

Dans le cadre du PLUi en cours, monsieur le Maire s'est rendu à une réunion au siège de la communauté de communes, pour les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Il explique que tout reste comme prévu dans le PLU de la commune exception faite pour les terrains de Monsieur Vignette, rue de l'Avenir, qui seront mis en OAP. Ils seront soumis à certaines contraintes afin que les futures constructions soient faites en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables. Le but est de réglementer cette zone. Une autre réunion de PLUi est prévue le 27 mars à 17h00.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démarche engagée par la présidente de la CCEMS Madame Meulien auprès du président du Conseil Départemental afin de transformer l'ancienne voie ferrée reliant Rouen à Orléans qui traverse Autheuil-Authouillet en une voie verte. Le tracé est déjà bien approprié par les promeneurs mais les conditions de sécurité et de confort sont très limitées. Le tronçon en question va d'Autheuil-Authouillet jusqu'à la Gare de La Croix Saint Leufroy car il appartient encore à Réseau Ferré de France et est loué par le département de l'Eure. Il est donc sous la responsabilité du dit Département de l'Eure. A terme, si le projet aboutit, une continuité pourrait relier les activités touristiques présentes d'un côté sur le territoire de la Seine Normandie Agglomération avec le petit train de la Vallée d'Eure et d'un autre côté de prolonger la voie verte déjà aménagée sur l'Agglomération Seine Eure qui relie Pinterville à Pont de l'Arche via Acquigny. Ce projet a donc été inscrit par la CCEMS comme projet d'aménagement touristique au projet de contrat territoire.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'inscrire au budget l'achat d'une tondeuse pour les employés communaux ; il explique qu'il serait également judicieux d'inscrire les crédits nécessaires pour l'achat d'un rotofil.

Suite aux demandes du conseil municipal Monsieur le Maire a fait son possible par écrit et lors d'une réunion afin de faire rétablir par le Conseil Départemental le marquage horizontal (axial) sur les routes départementales en agglomération sur la commune notamment la rue Yves Montand. Une réponse écrite du Département est parvenue, le Maire donne lecture :

« L'antenne de Louviers informe la commune que depuis quelques années le Département ne renouvelle plus le marquage axial sur les routes départementales en agglomération, la raison principale étant que l'absence de ce marquage axial influence à la baisse les vitesses pratiquées par l'utilisateur de la route.

Pour autant, Monsieur le Maire demande que, sur une zone spécifique de la RD836 sur sa commune, le marquage soit remis en place car l'environnement est non aggloméré (corridor de vue sur l'Eure) et que cette zone n'est pas bordurée et n'est pas éclairée.

Par temps de brouillard, plusieurs voitures ont eu un accident (matériel) dans cette zone dont une qui a « fini sa course dans le fossé. »

Monsieur le Maire informera les membres du conseil municipal sur la suite donnée par le Département à ce dossier, à ce jour aucune action n'est engagée ni validée.

Questions diverses :

Monsieur Noel rappelle que le tour de Normandie passe sur la commune le 20 mars prochain sur le temps du midi. Monsieur le Maire informe que l'arrêté officiel est affiché sur le site internet de la commune et sur le panneau extérieur de la Mairie. Une information sera faite aux cidex et dans les boîtes aux lettres des habitants route d'Evreux et rue Yves Montand.

Madame Bussi et Monsieur Crépeau expliquent avoir reçu copie, dans leurs boîtes aux lettres respectives, de l'article paru dans le journal sur l'entreprise avicole rue de la Boulaye accompagné des échanges de mails avec Madame la sous-préfète.... Après un rapide tour de table ils constatent que seuls certains membres du conseil les ont reçus.

Monsieur Crépeau s'interroge sur les actions menées suite à la prolifération de mouches et d'odeurs au niveau de l'entreprise avicole rue de la Boulaye. Monsieur Le Maire lui répond avoir mené des actions répétées depuis mai 2017 : il a contacté les services de la DDTP qui ont procédé à une inspection en 2017, une nouvelle inspection est prévue fin mars 2018 et la Sous-préfète en personne s'est déplacée plusieurs fois sur la demande du Maire. Celle-ci a fait remonter le dossier jusqu'à Monsieur le Préfet.

Un riverain a informé Monsieur le Maire qu'un nouveau directeur du site vient d'être nommé.

Au vu des dernières informations reçues en Mairie et des actions demandées à l'entreprise par la Préfecture, les suites du dossier seront directement communiquées aux riverains et à la Mairie par la Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal il a informé les membres du dit conseil sur les actions menées (réunion en Mairie et visite chez les personnes concernées avec Madame la Sous-préfète, demande de contrôle de l'établissement etc..).

Monsieur Poulin fait un point sur les travaux du Pont de la Fortelle, le début des travaux est programmé pour fin mars. Une déviation sera mise en place pour les agriculteurs et les habitants le temps des travaux.

La municipalité organisera une réunion d'information pour les riverains du secteur.

Monsieur Crépeau informe que la route de la Boulaye est très abîmée suite au débardage récent, de nombreux arbres ont été coupés, les chemins communaux ont été fortement endommagés. Une action doit être menée.

Monsieur Roussel informe que des trous sont en formation route de Gaillon.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 25